

PREFECTURE DE L'YONNE
Service de la coordination
des politiques de sécurité
Place de la Préfecture
89016 AUXERRE CEDEX
Tél: 03.86.72.78.95
Fax: 03.86.72.78.22

GARDE PARTICULIER

DEMANDE D'AGREMENT D'UN GARDE PARTICULIER

(condition: avoir 18 ans)

- 1 - La commission établie par l'employeur (**annexe 1**)
- 2 - La note de renseignements relative aux emplois précédents (**annexe 2**)
- 3 - La demande de reconnaissance de l'aptitude technique aux fonctions de garde particulier (pour tous les gardes) (**annexe 3**)
- 4 - Joindre le certificat de formation obtenu délivré par l'organisme ayant assuré la formation du Module 1, ainsi que les certificats de formation obtenus délivrés par l'organisme ayant assuré la formation pour la spécialité concernée
(sont dispensés de fournir les certificats de formation les gardes particuliers ayant été agréés pendant 3 ans au moins)

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Joindre la photocopie pièce d'identité désignant la filiation (livret de famille)
- Joindre 2 photographies d'identité
- Joindre pour la chasse: la photocopie du permis de chasser
- Joindre un justificatif des droits réels (chasse) (attestation,récepissé association)

(**annexe 4**)

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT D'UN GARDE PARTICULIER

- 1 - La commission établie par l'employeur (**annexe 1**)
- 2 - La note de renseignements relative aux emplois précédents (**annexe 2**)
- 3 - La demande de reconnaissance de l'aptitude technique aux fonctions de garde particulier (pour tous les gardes) (**annexe 3**)

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Joindre pour le 1 er renouvellement seulement: la photocopie de la prestation de serment
- Joindre 1 photographie d'identité
- Joindre à chaque demande de renouvellement d'agrément suivant, la photocopie de l'arrêté préfectoral de reconnaissance d'aptitude
- Joindre un justificatif des droits réels (chasse) (attestation,récepissé association)

(**annexe 4**)

**DOSSIER A RETOURNER A LA PREFECTURE
(OU A LA SOUS-PREFECTURE CONCERNEE)**

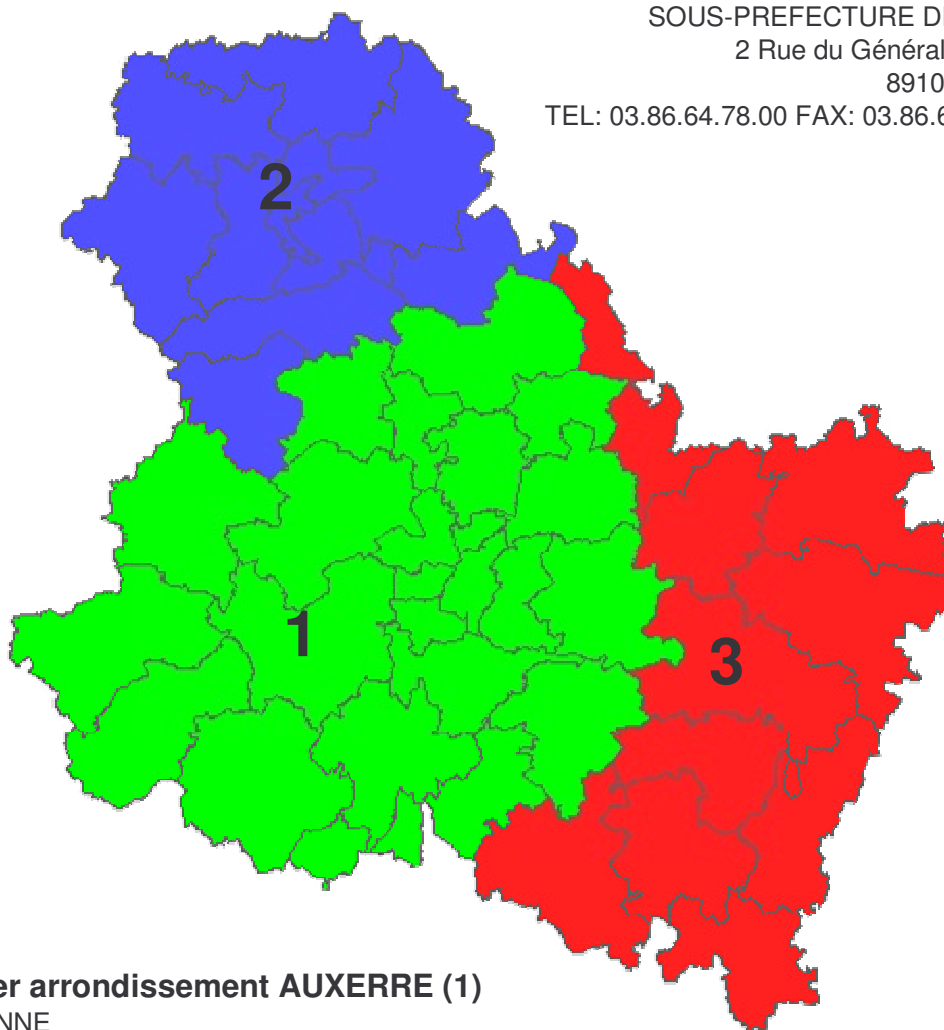
Territoire à surveiller arrondissement SENS (2)

SOUS-PREFECTURE DE SENS

2 Rue du Général Leclerc

89100 SENS

TEL: 03.86.64.78.00 FAX: 03.86.65.03.17



Territoire à surveiller arrondissement AUXERRE (1)

PREFECTURE DE L'YONNE

CABINET

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES DE SECURITE

Place de la Préfecture

89016 AUXERRE CEDEX

TEL: 03.86.72.78.95 FAX: 03.86.72.78.22

Territoire à surveiller arrondissement AVALLON (3)

SOUS-PREFECTURE D'AVALLON

24 Rue de Lyon

BP 147 89206 AVALLON CEDEX

TEL: 03.86.34.92.00 FAX: 03.86.34.92.12

ANNEXE 1 A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

COMMISSION D'UN GARDE PARTICULIER

JE SOUSSIGNE(E)

NOM : PRENOM :
NÉ (E) LE : À :
DOMICILIÉ (E) À :
CODE POSTAL : COMMUNE :

COMMISSIONNE

NOM : PRENOM :
NÉ (E) LE : À :
DOMICILIÉ (E) À :
CODE POSTAL : COMMUNE :

POUR ASSURER LA SURVEILLANCE DE (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE) :

- MA OU MES PROPRIÉTÉS
 MES DROITS DE CHASSE
 MES DROITS DE PECHE

SITUÉS À (COMMUNE ET ADRESSE PRECISE) :

.....
.....
.....
.....

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Les documents attestant de mes droits (titre de propriété, bail, contrat, attestation écrite du propriétaire ayant cédé ses droits, etc...) sont annexés à la présente commission
- La localisation de ces droits (**annexe 4**)

LE GARDE PARTICULIER SERA PLUS PARTICULIÈREMENT CHARGÉ DE CONSTATER LES SUIVANTES (COCHER LA OU LES CASES CORRESPONDANTES) :

- INFRACTIONS TOUCHANT À LA PROPRIÉTÉ ET RÉPRIMÉES PAR LE CODE PÉNAL
 INFRACTIONS COMMISES EN MATIÈRE DE CHASSE PRÉVUES PAR LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT
 INFRACTIONS COMMISES EN MATIÈRE DE PECHE PRÉVUES PAR LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT
 INFRACTIONS TOUCHANT À LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE PRÉVUES PAR LE CODE FORESTIER
 INFRACTIONS TOUCHANT AU DOMAINE ROUTIER PRÉVUES PAR LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

FAIT À LE

SIGNATURE

NOTE DE RENSEIGNEMENTS

CONCERNANT LES EMPLOIS PRECEDENTS
(OU EN COURS) DU GARDE

- A-t-il déjà exercé ou exerce-t-il dans le département ?

OUI

NON

- A-t-il déjà exercé ou exerce-t-il dans un autre département ?

OUI

NON

Nom et adresse de l'employeur précédent (ou en cours) :

NOM : PRENOM :

DOMICILIÉ (E) À :

CODE POSTAL : COMMUNE :

S'il a cessé ses fonctions :

DATE DE CESSATION DES FONCTIONS :

(dans ce cas, renvoyer la carte d'agrément)

ANNEXE 3 A REMPLIR PAR LE COMMISSIONNÉ

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'APTITUDE TECHNIQUE

JE SOUSSIGNE (NOM ET PRENOM) :

NE LE :

À : DEPARTEMENT :

ADRESSE COMPLETE :

DEMANDE LA RECONNAISSANCE DE MON APTITUDE TECHNIQUE

A LA FONCTION DE GARDE PARTICULIER (MODULE N°1)

ANSI QUE DANS LES DOMAINES SUIVANTS (LE CAS ECHEANT) :

CHASSE (MODULE N°2)

PECHE (MODULE N°3)

BOIS ET FORETS (MODULE N°4)

VOIRIE ROUTIERE (MODULE N°5)

FORMATION SUIVIE :

Module(s) n°.....

➔ Organisme de formation (dénomination et coordonnées) :

.....
.....

➔ Formateur(s) nom(s) et qualité(s) :

.....
.....

➔ Date(s) et durée de la formation:

.....

➔ Contenu détaillé de la formation :

.....
.....
.....

➔ Modalité d'organisation (cours magistral? Épreuves pratiques? Examen fin formation?)

.....
.....
.....

Signature du demandeur

Pour chaque module, conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 août 2006, relatif à la formation des gardes particuliers, fournissez le **certificat de suivi de la formation** délivré par l'organisme

10/06/2010 Vous pouvez joindre à votre demande tout document utile à son examen Service Technique F.D.C.Y

JUSTIFICATIFS DES DROITS

Le demandeur doit impérativement, selon les cas :

- Attester de la nature de ses droits de propriété (propriétaire, locataire, adjudataire, usufruitier)
- Attester qu'il dispose en propre des droits de pêche ou de chasse sur la ou les communes concernées lui permettant de confier la surveillance à un garde particulier
- Fournir un exemplaire des statuts ou la photocopie du récépissé de la déclaration de l'association de chasse ou pêche, le nommant président
- Localiser, suivant le modèle joint, les droits du garde chasse particulier

GARDE CHASSE

Les compétences de M. Agrée en qualité de garde chasse particulier sont strictement limitées aux propriétés ou territoires suivants:

Propriétés forestières et rurales pour lesquelles M. dispose en propre des droits de chasse sur le territoire de la commune suivante :

- commune de, lieux dits, section
- commune de, lieux dits, section
- commune de, lieux dits, section
- commune de, lieux dits, section
- commune de, lieux dits, section